



Objet

Guide 2016 Après la seconde générale et technologique



Monsieur le président de l'Apses,

Je fais suite à votre courrier du 3 décembre 2015, adressé au directeur de l'Onisep, concernant le contenu de notre guide 2015 destiné aux élèves de seconde.

Suite à vos remarques, nous avons revu particulièrement les textes des rubriques « Poursuites d'études » de l'ensemble des bacs présentés, afin de mieux équilibrer les informations données sur les filières et d'harmoniser les traitements. Les ENS, les IEP, les écoles de commerce, d'architecture et de journalisme ont ainsi été mentionnées comme poursuite d'études après un bac ES, tout en gardant comme ligne de conduite de rester sur un 1^{er} niveau d'information simple et qui concerne le plus grand nombre.

Le calibrage, très contraignant sur ces doubles pages, ne permet pas d'aller beaucoup plus loin dans l'information, relayée de façon plus complète par notre dossier Après le bac. Ainsi la rubrique « perspectives professionnelles » pointe avant tout les secteurs pour lesquels le bac prépare plus particulièrement sans pouvoir mentionner le nombre très important de domaines accessibles dans les faits.

Vous trouverez la version 2016 consultable à l'adresse suivante : <http://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/Au-lycee-au-CFA/Actus-2016/Apres-la-2de-generale-et-technologique-rentree-2016>

N'hésitez à revenir vers moi avec des compléments de remarques que nous étudierons avec intérêt pour l'édition 2017.

Bien cordialement

Stéphanie Desmond
Responsable du département des Editions cross-média

